ID: 063-216300327-20220628-MJ2022_04_01-DE

Affiché le



DEPARTEMENT DU **PUY DE DOME**

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022 N°2022.04.01

Conseillers en exercice	33
Présents	26
Absents représentés	7
Absents non représentés	0

L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE,

Françoise MASSOUBRE, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT-ROUSSET, Jean-François VIGUES, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Patrick NEHEMIE représenté par Jean-Paul CUZIN

Yaëlle MATHIEU-PEGART représentée par Jean-François VIGUES

Josiane MARION représentée par Philippe ROCHETTE

Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN

Gilles REYROLLE représenté par Guy PICARLE

Agnès ANDAN représentée par Valérie BERTHÉOL

Damien PESSOT représenté par Aurélien BAZIN

Françoise Massoubre a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/07/2022 Reçu en préfecture le 06/07/2022

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RECHI (10): 063-216300327-20220628-MJ2022_04_01-DE

VILLE AIDANTE ALZHEIMER

Vu le Code générale des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29, Vu la charte Ville Aidante Alzheimer ci-annexée,

Considérant l'intérêt de l'intervention de cette association dans l'animation de la cité en faveur d'une ville inclusive.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- ADHERE à la charte Ville aidante Alzheimer,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite charte et les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le



ID: 063-216300327-20220628-MJ2022_04_01-DE

TROS AXES MAJEURS

L'ORIENTATION

L'INCLUSIVITÉ

LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, l'élu(e) signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la cité qu'il ou elle administre.

La mairie engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.

- > Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- > Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants :
- > Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive;
- > Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la mairie);
- ➤ Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus...;
- > Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaires ou jeux éducatifs par exemple;
- > Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives ;
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores.

EN CONTREPARTIE

France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour :

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atélier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives ...)
- > leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- > les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Nom de la collectivité :
Nom de l'association France Alzheimer :

Signature Monsieur, Madame le Maire,

Signature Monsieur, Madame le Président d'association,

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID: 063-216300327-20220628-MJ2022_04_01-DE



Charte d'engagements réciproques

Aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES 11 rue Tronchet - 75008 Paris Tél : 01 42 97 52 41